

6.

Marchés de valeurs et des instruments dérivés

- 6.1 Avis et communiqués
 - 6.2 Réglementation et instructions générales
 - 6.3 Autres consultations
 - 6.4 Sanctions administratives pécuniaires
 - 6.5 Interdictions
 - 6.6 Placements
 - 6.7 Agréments, autorisations et opérations sur dérivés de gré à gré
 - 6.8 Offres publiques
 - 6.9 Information sur les valeurs en circulation
 - 6.10 Autres décisions
 - 6.11 Annexes et autres renseignements
-

6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Aucune information.

6.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

6.4 SANCTIONS ADMINISTRATIVES PÉCUNIAIRES

L'Autorité des marchés financiers publie dans cette section la liste des sanctions administratives pécuniaires. Les décisions de révision des sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs ainsi qu'aux initiés sont publiées à la section 6.4.3, distinctement des sections 6.4.1 et 6.4.2 qui contiennent les décisions initiales imposées à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières* (« LVM ») ou encore, les articles 96 à 98 ou 102 de cette même loi. (274.1 LVM / 271.13, 271.14 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

6.4.1 Émetteurs assujettis

Aucune information.

6.4.2 Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux initiés suivant leur défaut de respecter l'une des dispositions des articles 96 à 98 ou 102 de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 *Loi sur les valeurs mobilières* et 271.14 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

271.14.

Tout initié ou dirigeant réputé initié qui contrevient à une disposition des articles 96 à 98 ou 102 de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déclarer son emprise sur des titres ou une modification à cette emprise, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

271.15.

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.14 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau ci-dessous indique le nom de l'initié concerné, le nom de l'émetteur à l'égard duquel il n'a pas fait la déclaration requise, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
BRYCE, ROBERT	VISION LITHIUM INC.	2026-IC-1005265	2026-01-22	300,00 \$

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
MAINVILLE, LUC	GRUPE LSL PHARMA INC.	2026-IC-1004255	2026-01-22	100,00 \$
MCLAUGHLIN, NEIL	BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-IC-1004151	2026-01-22	5 000,00 \$
NEUPATH RESOURCES INC.	CLEGHORN MINERALS LTD.	2026-IC-1004372	2026-01-22	12 300,00 \$
SISLIAN, PAUL	BOMBARDIER INC.	2026-IC-1004824	2026-01-22	400,00 \$

6.4.3 Décisions de révision

Les tableaux ci-dessous présentent les informations relatives aux décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires.

Il s'agit plus particulièrement des cas où l'Autorité, dans le cadre d'un processus de révision, a décidé de maintenir, de réduire ou encore d'annuler le montant de la sanction administrative pécuniaire précédemment imposée.

6.4.3.1 Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les émetteurs assujettis.

Aucune information.

6.4.3.2 Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les initiés.

Aucune information.

6.5 INTERDICTIONS

Aucune information.

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'AMF ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'AMF en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
AGT FOOD AND INGREDIENTS INC. (FORMERLY, ALLIANCE GRAIN TRADERS INC.)	2026-01-30	Saskatchewan
GENERATION MINING LIMITED	2026-01-30	Ontario
PORTEFEUILLE FNB CROISSANCE MANUVIE	2026-01-30	Ontario
PORTEFEUILLE FNB ÉQUILIBRÉ MANUVIE		
PORTEFEUILLE FNB PRUDENT MANUVIE		

¹ Si l'AMF agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : www.sedarplus.ca.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'AMF ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'AMF en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport*. Il contient également la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus préalable de base de l'émetteur établi bien connu pour lequel le visa est réputé octroyé par l'AMF en vertu du paragraphe 1 de l'article 9B.5 du *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*:

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
BMO FNB OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS CANADIENNES OBJECTIF 2027	2026-01-29		Ontario
BMO FNB OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS CANADIENNES OBJECTIF 2028			
BMO FNB OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS CANADIENNES OBJECTIF 2029			
BMO GOLD BULLION ETF			
FINB BMO ACTIONS DU NASDAQ 100			
FINB BMO ACTIONS DU NASDAQ 100 COUVERTES EN DOLLARS CANADIENS			
FINB BMO ACTIONS DU SECTEUR ÉNERGIE PROPRE			
FINB BMO ACTIONS DU SECTEUR SÉLECTIONNÉ BIENS DE CONSOMMATION ESSENTIELS SPDR			
FINB BMO ACTIONS DU SECTEUR SÉLECTIONNÉ CONSOMMATION DISCRÉTIONNAIRE SPDR			
FINB BMO ACTIONS DU SECTEUR SÉLECTIONNÉ DE LA SANTÉ SPDR			
FINB BMO ACTIONS DU SECTEUR SÉLECTIONNÉ ÉNERGIE SPDR			
FINB BMO ACTIONS DU SECTEUR SÉLECTIONNÉ IMMOBILIER SPDR			
FINB BMO ACTIONS DU SECTEUR SÉLECTIONNÉ MATIÈRES PREMIÈRES SPDR			

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
FINB BMO ACTIONS DU SECTEUR SÉLECTIONNÉ PRODUITS INDUSTRIELS SPDR			
FINB BMO ACTIONS DU SECTEUR SÉLECTIONNÉ SERVICES AUX COLLECTIVITÉS SPDR			
FINB BMO ACTIONS DU SECTEUR SÉLECTIONNÉ SERVICES DE COMMUNICATIONS SPDR			
FINB BMO ACTIONS DU SECTEUR SÉLECTIONNÉ SERVICES FINANCIERS SPDR			
FINB BMO ACTIONS DU SECTEUR SÉLECTIONNÉ TECHNOLOGIES SPDR			
FINB BMO ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE SOCIÉTÉS AMÉRICAINES			
FINB BMO ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE SOCIÉTÉS AMÉRICAINES COUVERT EN DOLLARS CANADIENS			
FINB BMO BIENS DE CONSOMMATION DISCRÉTIONNAIRES MONDIAUX COUVERT EN DOLLARS CANADIENS			
FINB BMO BIENS DE CONSOMMATION ESSENTIELS MONDIAUX COUVERT EN DOLLARS CANADIENS			
FINB BMO ÉCHELONNÉ ACTIONS PRIVILÉGIÉES			
FINB BMO ÉQUIPONDÉRÉ AMÉRICAIN DE LA SANTÉ			
FINB BMO EQUIPONDERE			

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
AMERICAIN DE LA SANTE COUVERT EN DOLLARS CANADIENS			
FINB BMO ÉQUIPONDÉRÉ AURIFÈRES MONDIALES			
FINB BMO ÉQUIPONDÉRÉ BANQUES			
FINB BMO ÉQUIPONDÉRÉ BANQUES AMÉRICAINES			
FINB BMO EQUIPONDERE BANQUES AMERICANES COUVERT EN DOLLARS CANADIENS			
FINB BMO EQUIPONDERE DE FPI			
FINB BMO ÉQUIPONDÉRÉ PÉTROLE ET GAZ			
FINB BMO ÉQUIPONDÉRÉ PRODUITS INDUSTRIELS			
FINB BMO EQUIPONDERE SERVICES AUX COLLECTIVITES			
FINB BMO ESG OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS			
FINB BMO ESG OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS AMÉRICAINES COUVERTES EN DOLLARS CANADIENS			
FINB BMO INFRASTRUCTURES MONDIALES			
FINB BMO JAPON			
FINB BMO MOYENNE INDUSTRIELLE DOW JONES COUVERTE EN DOLLARS CANADIENS			
FINB BMO MSCI ACWI ACTIONS			

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
ALIGNÉES SUR L'ACCORD DE PARIS			
FINB BMO MSCI CANADA D'ACTIONS SÉLECTIONNÉES			
FINB BMO MSCI CANADA IMI À DIVIDENDES ÉLEVÉS			
FINB BMO MSCI CHINA D'ACTIONS SÉLECTIONNÉES			
FINB BMO MSCI D'ACTIONS AMÉRICAINES ÉQUIPONDÉRÉES			
FINB BMO MSCI EAFE			
FINB BMO MSCI EAFE COUVERT EN DOLLARS CANADIENS			
FINB BMO MSCI EAFE D'ACTIONS SÉLECTIONNÉES			
FINB BMO MSCI EAFE DE HAUTE QUALITÉ			
FINB BMO MSCI EAFE PETITES ET MOYENNES CAPITALISATIONS			
FINB BMO MSCI EUROPE DE HAUTE QUALITY COUVERT EN DOLLARS CANADIENS			
FINB BMO MSCI GLOBAL D'ACTIONS SÉLECTIONNÉES			
FINB BMO MSCI INDIA D'ACTIONS SÉLECTIONNÉES			
FINB BMO MSCI MARCHÉS ÉMERGENTS			
FINB BMO MSCI USA D'ACTIONS SÉLECTIONNÉES			
FINB BMO OBLIGATIONS À ESCOMPTE			

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
FINB BMO OBLIGATIONS A RENDEMENT REEL			
FINB BMO OBLIGATIONS DE MARCHES EMERGENTS COUVERT EN DOLLARS CANADIENS			
FINB BMO OBLIGATIONS DE SOCIETES A COURT TERME			
FINB BMO OBLIGATIONS DE SOCIETES A LONG TERME			
FINB BMO OBLIGATIONS DE SOCIETES A MOYEN TERME			
FINB BMO OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS AMÉRICAINES À HAUT RENDEMENT COUVERTES EN DOLLARS CANADIENS			
FINB BMO OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS AMÉRICAINES DE QUALITÉ À COURT TERME COUVERTES EN DOLLARS CANADIENS			
FINB BMO OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS DE HAUTE QUALITÉ			
FINB BMO OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS NOTÉES BBB			
FINB BMO OBLIGATIONS DU TRÉSOR AMÉRICAIN À COURT TERME			
FINB BMO OBLIGATIONS DU TRÉSOR AMÉRICAIN À LONG TERME			
FINB BMO OBLIGATIONS DU TRÉSOR AMÉRICAIN À MOYEN TERME			
FINB BMO OBLIGATIONS FEDERALES A COURT TERME			

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
FINB BMO OBLIGATIONS FEDERALES A LONG TERME			
FINB BMO OBLIGATIONS FEDERALES A MOYEN TERME			
FINB BMO OBLIGATIONS PROVINCIALES A COURT TERME			
FINB BMO OBLIGATIONS TOTALES			
FINB BMO OBLIGATIONS TOTALES AMÉRICAINES			
FINB BMO PETITES AURIFERES			
FINB BMO REVENU DE BANQUES CANADIENNES			
FINB BMO S&P 500			
FINB BMO S&P 500 COUVERT EN DOLLARS CANADIENS			
FINB BMO S&P SOCIÉTÉS AMÉRICAINES À FAIBLE CAPITALISATION			
FINB BMO S&P SOCIÉTÉS AMÉRICAINES À MOYENNE CAPITALISATION			
FINB BMO S&P/TSX 60			
FINB BMO S&P/TSX COMPOSÉ PLAFONNÉ			
FINB BMO TIPS À COURT TERME			
FINB BMO TITRES ADOSSÉS À DES CRÉANCES HYPOTHÉCAIRES CANADIENS			
FINB BMO COMMUNICATIONS MONDIALES			

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
FINB BMO ÉQUIPONDÉRÉ MÉTAUX DE BASE MONDIAUX, COUVERT EN DOLLARS CANADIENS			
FINB BMO MSCI AMÉRICAINES VALEUR			
FINB BMO MSCI CANADA VALEUR			
FINB BMO OBLIGATIONS À COURT TERME			
FINB BMO OBLIGATIONS DE GOUVERNEMENTS			
FINB BMO OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS			
FINB BMO OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS AMÉRICAINES À HAUT RENDEMENT			
FINB BMO OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS AMÉRICAINES DE QUALITÉ À MOYEN TERME			
FINB BMO OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS AMÉRICAINES DE QUALITÉ À MOYEN TERME COUVERTES EN DOLLARS CANADIENS			
FINB BMO OBLIGATIONS PROVINCIALES À LONG TERME			
FINB BMO OBLIGATIONS PROVINCIALES À MOYEN TERME			
FINB BMO À RENDEMENT BONIFIÉ			
FINB BMO AGRICULTURE MONDIALE			
FINB BMO CANADIEN DE DIVIDENDES			

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
FNB BMO CIBLÉ D' ACTIONS AMÉRICAINES			
FNB BMO CONSERVATEUR			
FNB BMO CROISSANCE			
FNB BMO D' ACTIONS AMÉRICAINES À FAIBLE VOLATILITÉ			
FNB BMO D' ACTIONS AMÉRICAINES À FORTE CAPITALISATION AXÉ SUR LA VALEUR ET LA DISCIPLINE			
FNB BMO D' ACTIONS AMÉRICAINES AVEC TRANCHE PROTÉGÉE – AVRIL COUVERT EN DOLLARS CANADIENS			
FNB BMO D' ACTIONS AMÉRICAINES AVEC TRANCHE PROTÉGÉE – JANVIER COUVERT EN DOLLARS CANADIENS			
FNB BMO D' ACTIONS AMÉRICAINES AVEC TRANCHE PROTÉGÉE – JUILLET COUVERT EN DOLLARS CANADIENS			
FNB BMO D' ACTIONS AMÉRICAINES AXÉES SUR LE CAPITAL HUMAIN			
FNB BMO D' ACTIONS CANADIENNES À FAIBLE VOLATILITÉ			
FNB BMO D' ACTIONS CANADIENNES PLUS			
FNB BMO D' ACTIONS INTERNATIONALES À FAIBLE VOLATILITÉ			
FNB BMO D' ACTIONS AMÉRICAINES À POSITIONS			

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
ACHETEUR ET VENDEUR			
FNB BMO D'ACTIONS AMÉRICAINES AVEC TRANCHE PROTÉGÉE - SÉRIE D'OCTOBRE			
FNB BMO D'ACTIONS CANADIENNES À POSITIONS ACHETEUR ET VENDEUR			
FNB BMO DE CROISSANCE DES DIVIDENDES AMÉRICAINS			
FNB BMO DE GESTION DE TRÉSORERIE EN DOLLARS AMÉRICAINS			
FNB BMO ÉCART SUR OPTIONS D'ACHAT COUVERTES DE LINGOTS D'OR			
FNB BMO ÉQUILIBRÉ			
FNB BMO ÉQUILIBRÉ CANADIEN ET AMÉRICAIN DE BASE PLUS			
FNB BMO ESG ÉQUILIBRÉ			
FNB BMO INTERNATIONALES DE DIVIDENDES			
FNB BMO LINGOTS D'OR COUVERT EN DOLLARS CANADIENS			
FNB BMO MARCHÉ+ D'ACTIONS AMÉRICAINES			
FNB BMO MARCHÉ+ D'ACTIONS CANADIENNES			
FNB BMO MARCHÉ+ D'ACTIONS MONDIALES			
FNB BMO MARCHÉ+ D'ACTIONS MONDIALES À FAIBLE VOLATILITÉ			

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
FNB BMO MARCHÉ+ D'ACTIONS MONDIALES TOUS PAYS			
FNB BMO MSCI AMERICAINES DE HAUTE QUALITE			
FNB BMO MSCI MONDE DE HAUTE QUALITE			
FNB BMO OBLIGATIONS À ESCOMPTE À COURT TERME			
FNB BMO OBLIGATIONS À ESCOMPTE DE SOCIÉTÉS			
FNB BMO OBLIGATIONS À TRÈS COURT TERME			
FNB BMO RENDEMENT ÉLEVÉ À TAUX VARIABLE			
FNB BMO REVENU MENSUEL			
FNB BMO TOUTES ACTIONS			
FNB BMO VENTE D'OPTIONS D'ACHAT COUVERTES D'ÉNERGIE			
FNB BMO VENTE D'OPTIONS D'ACHAT COUVERTES DE BANQUES CANADIENNES			
FNB BMO VENTE D'OPTIONS D'ACHAT COUVERTES DE DIVIDENDES ÉLEVÉS DE SOCIÉTÉS AMÉRICAINES			
FNB BMO VENTE D'OPTIONS D'ACHAT COUVERTES DE DIVIDENDES ÉLEVÉS DE SOCIÉTÉS EUROPÉENNES			
FNB BMO VENTE D'OPTIONS D'ACHAT COUVERTES DE SERVICES AUX COLLECTIVITÉS			
FNB BMO VENTE D'OPTIONS			

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
D'ACHAT COUVERTES DE SOCIÉTÉS CANADIENNES À DIVIDENDES ÉLEVÉS			
FNB BMO VENTE D'OPTIONS D'ACHAT COUVERTES DE TECHNOLOGIE			
FNB BMO VENTE D'OPTIONS D'ACHAT COUVERTES DE BANQUES AMÉRICAINES			
FNB BMO VENTE D'OPTIONS D'ACHAT COUVERTES DE LA SANTÉ			
FNB BMO VENTE D'OPTIONS D'ACHAT COUVERTES DE SOCIÉTÉS MONDIALES À DIVIDENDES ÉLEVÉS			
FNB BMO VENTE D'OPTIONS D'ACHAT COUVERTES MOYENNE INDUSTRIELLE DOW JONES COUVERT EN DOLLARS CANADIENS			
FNB BMO AMÉRICAIN DE DIVIDENDES			
FNB BMO AMÉRICAIN DE DIVIDENDES COUVERT EN DOLLARS CANADIENS			
FNB BMO D' ACTIONS AMÉRICAINES À FAIBLE VOLATILITÉ COUVERTES EN DOLLARS CANADIENS			
FNB BMO D' ACTIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS À FAIBLE VOLATILITÉ			
FNB BMO D' ACTIONS INTERNATIONALES À FAIBLE VOLATILITÉ COUVERTES EN DOLLARS CANADIENS			
FNB BMO INTERNATIONALES DE DIVIDENDES COUVERT EN			

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
<p>DOLLARS CANADIENS</p> <p>FNB BMO OBLIGATIONS AMÉRICAINES À TRÈS COURT TERME</p> <p>FNB BMO VENTE D'OPTIONS D'ACHAT COUVERTES DE DIVIDENDES ÉLEVÉS DE SOCIÉTÉS AMÉRICAINES COUVERT EN DOLLARS CANADIENS</p> <p>FNB BMO VENTE D'OPTIONS D'ACHAT COUVERTES DE DIVIDENDES ÉLEVÉS DE SOCIÉTÉS EUROPÉENNES COUVERT EN DOLLARS CANADIENS</p> <p>FNB BMO VENTE D'OPTIONS DE VENTE DE SOCIÉTÉS AMÉRICAINES</p> <p>FNB BMO VENTE D'OPTIONS DE VENTE DE SOCIÉTÉS AMÉRICAINES COUVERT EN DOLLARS CANADIENS</p>			
<p>FIDUCIAIRE CANADIEN DE BOURSES D'ÉTUDES RÉGIME D'ÉPARGNE FAMILIAL</p> <p>FIDUCIAIRE CANADIEN DE BOURSES D'ÉTUDES RÉGIME D'ÉPARGNE INDIVIDUEL</p> <p>FIDUCIE CANADIENNE DE BOURSES D'ÉTUDES - RÉGIME AVANTAGE CST™/MC</p>	2026-01-30		Ontario
<p>FNB À RENDEMENT FLEXIBLE CIBC (COUVERT EN \$ CA)</p> <p>FNB ACTIF D'OBLIGATIONS À TAUX VARIABLE DE QUALITÉ CIBC</p>	2026-01-28		Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
FNB ACTIF D'OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS DE QUALITÉ CIBC			
FNB D' ACTIONS AMÉRICAINES TOUTES CAPITALISATIONS AVANTIS-CIBC			
FNB D' ACTIONS CANADIENNES AVANTIS-CIBC			
FNB D' ACTIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS AVANTIS-CIBC			
FNB D' ACTIONS DE VALEUR AMÉRICAINES À FAIBLE CAPITALISATION AVANTIS-CIBC			
FNB D' ACTIONS DE VALEUR AMÉRICAINES À FORTE CAPITALISATION AVANTIS-CIBC			
FNB D' ACTIONS DE VALEUR MONDIALES À FAIBLE CAPITALISATION AVANTIS-CIBC			
FNB D' ACTIONS INTERNATIONALES AVANTIS-CIBC			
FNB D' OPTION D' ACHAT COUVERTE DE DIVIDENDE ÉLEVÉ AMÉRICAIN CIBC			
FNB D' OPTION D' ACHAT COUVERTE DE DIVIDENDE ÉLEVÉ CANADIEN CIBC			
FNB D' OPTION D' ACHAT COUVERTE DES BANQUES CANADIENNES CIBC			
FNB D' ACTIONS INTERNATIONALES CIBC			
FNB DE CROISSANCE MONDIAL CIBC			

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
FNB DE DIVIDENDES AMÉRICAIN À FAIBLE VOLATILITÉ QX CIBC			
FNB DE DIVIDENDES CANADIEN À FAIBLE VOLATILITÉ QX CIBC			
FNB DE DIVIDENDES INTERNATIONAL À FAIBLE VOLATILITÉ QX CIBC			
FNB DE GESTION DE TRÉSORERIE PLUS CIBC			
FNB DE GESTION DE TRÉSORERIE PLUS EN DOLLARS AMÉRICAINS CIBC			
FNB DE RÉPARTITION DE L'ACTIF TOUTES ACTIONS AVANTIS-CIBC			
FNB D'OBLIGATIONS GOUVERNEMENTALES CANADIENNES À LONG TERME CIBC			
FNB INDICIEL D'ACTIONS MSCI CANADA CIBC			
FNB INDICIEL D'ACTIONS MSCI EAEO CIBC			
FNB INDICIEL D'ACTIONS MSCI EAEO CIBC (COUVERT EN \$ CA)			
FNB INDICIEL D'ACTIONS MSCI ÉTATS-UNIS CIBC			
FNB INDICIEL D'ACTIONS MSCI ÉTATS-UNIS CIBC (COUVERT EN \$ CA)			
FNB INDICIEL D'ACTIONS MSCI MARCHÉS ÉMERGENTS CIBC			
FNB INDICIEL D'OBLIGATIONS CANADIENNES À COURT			

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
TERME CIBC			
FNB INDICIEL ÉNERGIE PROPRE CIBC			
FNB INDICIEL OBLIGATAIRE CANADIEN CIBC			
FNB INDICIEL OBLIGATAIRE MONDIAL SAUF CANADA CIBC (COUVERT EN \$ CA)			
PORTEFEUILLE DE FNB TOUTES ACTIONS CIBC			
FNB D'ANGES DÉCHUS INVESTISSEMENTS RUSSELL	2026-01-29		Ontario
FNB REVENU FIXE DE BASE PLUS INVESTISSEMENTS RUSSELL			
FONDS DE CRÉDIT PRIVÉ À INTERVALLE MACKENZIE NORTHLEAF	2026-01-30		Ontario
INVESCO 1-5 YEAR LADDERED INVESTMENT GRADE CORPORATE BOND INDEX ETF	2026-02-02		Ontario
INVESCO CANADIAN CORE PLUS BOND ETF			
INVESCO CANADIAN DIVIDEND INDEX ETF			
INVESCO CANADIAN GOVERNMENT FLOATING RATE INDEX ETF			
INVESCO ESG CANADIAN CORE PLUS BOND ETF			
INVESCO ESG GLOBAL BOND ETF			
INVESCO ESG NASDAQ 100			

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
INDEX ETF			
INVESCO GLOBAL BOND ETF			
INVESCO INTERNATIONAL DEVELOPED DYNAMIC-MULTIFACTOR INDEX ETF			
INVESCO LONG TERM GOVERNMENT BOND INDEX ETF			
INVESCO MORNINGSTAR GLOBAL ENERGY TRANSITION INDEX ETF			
INVESCO MORNINGSTAR GLOBAL NEXT GEN AI INDEX ETF			
INVESCO NASDAQ 100 EQUAL WEIGHT INDEX ETF			
INVESCO NASDAQ 100 INCOME ADVANTAGE ETF			
INVESCO NASDAQ 100 INDEX ETF			
INVESCO NASDAQ NEXT GEN 100 INDEX ETF			
INVESCO RAFI CANADIAN INDEX ETF			
INVESCO RAFI GLOBAL SMALL-MID ETF			
INVESCO RAFI U.S. INDEX ETF			
INVESCO RAFI U.S. INDEX ETF II			
INVESCO RUSSELL 1000 DYNAMIC-MULTIFACTOR INDEX ETF			
INVESCO S&P 500 EQUAL WEIGHT INCOME ADVANTAGE ETF			

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
INVESCO S&P 500 EQUAL WEIGHT INDEX ETF			
INVESCO S&P 500 ESG INDEX ETF			
INVESCO S&P 500 LOW VOLATILITY INDEX ETF			
INVESCO S&P EUROPE 350 EQUAL WEIGHT INDEX ETF			
INVESCO S&P INTERNATIONAL DEVELOPED DIVIDEND ARISTOCRATS ESG INDEX ETF			
INVESCO S&P INTERNATIONAL DEVELOPED ESG INDEX ETF			
INVESCO S&P US DIVIDEND ARISTOCRATS ESG INDEX ETF			
INVESCO S&P/TSX 60 EQUAL WEIGHT INDEX ETF			
INVESCO S&P/TSX CANADIAN DIVIDEND ARISTOCRATS ESG INDEX ETF			
INVESCO S&P/TSX COMPOSITE ESG INDEX ETF			
INVESCO S&P/TSX COMPOSITE LOW VOLATILITY INDEX ETF			
INVESCO US TREASURY FLOATING RATE NOTE INDEX ETF (USD)			
MATADOR TECHNOLOGIES INC.	2025-12-22		Ontario
MRF 2026 RESOURCE LIMITED PARTNERSHIP	2026-01-28		Ontario

¹ (EEBC) : Émetteur établi bien connu.

² Si l'AMF agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : www.sedarplus.ca.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'AMF ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'AMF en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport*. Il contient également la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus préalable de base de l'émetteur établi bien connu pour laquelle le visa de modification du prospectus est réputé octroyé par l'AMF en vertu du paragraphe 2 de l'article 9B.5 du *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
FONDS D' ACTIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS À FAIBLE VOLATILITÉ QUBE RBC	2026-02-03		Ontario
MIDDLEFIELD SHORT DURATION BOND PLUS FUND	2026-02-03		Ontario
FNB D'ETHERS DE BASE PURPOSE	2026-01-28		Ontario
FNB DE BITCOINS DE BASE PURPOSE			
FNB DE BITCOINS PURPOSE			
FONDS DIVERSIFIÉ DACTIFS RÉELS PURPOSE			
FONDS MULTI-STRATÉGIES NEUTRE AU MARCHÉ PURPOSE			
PURPOSE BITCOIN YIELD ETF			
PURPOSE CREDIT OPPORTUNITIES FUND			

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
PURPOSE ETHER ETF			
PURPOSE ETHER STAKING CORP. ETF			
PURPOSE ETHER YIELD ETF			
PURPOSE STRUCTURED EQUITY GROWTH FUND			
PURPOSE STRUCTURED EQUITY YIELD PLUS FUND (FORMERLY, PURPOSE STRUCTURED EQUITY YIELD PLUS PORTFOLIO)			
FONDS ALTERNATIF À POSITIONS ACHETEUR ET VENDEUR FORGE FIRST	2026-02-02		Ontario
FONDS ALTERNATIF CONSERVATEUR FORGE FIRST			
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS MULTISECTORIELLES COMPOSANTES MULTI-ACTIFS	2026-01-30		Ontario
FONDS FIDELITY OCCASIONS MARCHÉS ÉMERGENTS			
FONDS FIDELITY OCCASIONS MONDIALES À POSITIONS LONGUES/COURTES			
FONDS FIDELITY TITRES AMÉRICAINS À RENDEMENT ÉLEVÉ COMPOSANTES MULTI-ACTIFS			
FONDS FIDELITY TITRES AMÉRICAINS À RENDEMENT ÉLEVÉ COMPOSANTES MULTI-ACTIFS – DEVICES NEUTRES			
FONDS PICTON D' ACTIONS MONDIALES	2026-02-03		Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
FONDS PICTON DE REVENU			
FONDS PICTON ÉQUILIBRÉ			
HARVEST AGNICO EAGLE ENHANCED HIGH INCOME SHARES ETF	2026-01-28		Ontario
HARVEST BCE ENHANCED HIGH INCOME SHARES ETF			
HARVEST CAMECO ENHANCED HIGH INCOME SHARES ETF			
HARVEST CANADIAN HIGH INCOME SHARES ETF			
HARVEST CNQ ENHANCED HIGH INCOME SHARES ETF			
HARVEST ENBRIDGE ENHANCED HIGH INCOME SHARES ETF			
HARVEST ENHANCED HIGH INCOME RY-LINKED SHARES ETF			
HARVEST ENHANCED HIGH INCOME TD-LINKED SHARES ETF			
HARVEST SHOPIFY ENHANCED HIGH INCOME SHARES ETF			
HARVEST SUNCOR ENHANCED HIGH INCOME SHARES ETF			
HARVEST TELUS ENHANCED HIGH INCOME SHARES ETF			

¹ (EEBC) : Émetteur établi bien connu.

² Si l'AMF agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : www.sedarplus.ca.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'AMF un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'AMF ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières. Il contient également la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'AMF un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable de base de l'émetteur établi bien connu pour lequel un visa est réputé avoir été octroyé par l'AMF :

Aucune information.

¹ (EEBC) : Émetteur établi bien connu.

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : www.sedarplus.ca.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Aucune information.

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'AMF, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'AMF publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'AMF ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1^{er} octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
ADVANCED ENERGY MINERALS INC.	2024-12-31 au 2025-01-10	2 670 853 \$
ADVANCED GOLD EXPLORATION INC.	2026-01-22	524 500 \$
ANGELLIST ADVISORS, LLC	2026-01-28	13 494 \$
ANGELLIST ADVISORS, LLC	2026-01-26	149 289 \$
ANGELLIST ADVISORS, LLC	2025-05-13	6 963 \$
ANTRIM BALANCED MORTGAGE FUND LTD.	2026-01-22 au 2026-01-29	15 073 095 \$
ANTRIM BALANCED MORTGAGE FUND LTD.	2025-12-24 au 2025-12-31	3 715 008 \$
ANTRIM BALANCED MORTGAGE FUND LTD.	2025-12-11 au 2025-12-18	8 540 096 \$
ANTRIM BALANCED MORTGAGE FUND LTD.	2025-11-27 au 2025-12-04	8 465 776 \$
ARES STRATEGIC MINING INC.	2024-06-28	361 737 \$
AUSTON CAPITAL CORP.	2026-01-19	100 000 \$
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2025-02-13	5 000 000 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-01-29	2 250 000 \$
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-02-02	2 150 000 \$
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-01-28	2 917 765 \$
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-01-29	2 905 725 \$
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-01-26	8 000 000 \$
BAYVIEW APARTMENT LP	2025-11-28	5 000 \$
BENNETT JONES SERVICES TRUST	2025-04-01 au 2025-06-26	11 622 912 \$
BENNETT JONES SERVICES TRUST	2024-12-01	230 400 \$
BLINDSPOT VENTURES HOLDINGS, LLC	2024-11-07	2 716 500 \$
BO FUND III, A SERIES OF ALTRA FRONTIERTECH INVESTMENTS I, LP	2026-01-26	54 284 \$
BOLD VENTURES INC.	2026-01-21	200 000 \$
BROOKFIELD FINANCE LLC	2020-02-21	33 060 000 \$
BROOKFIELD PRIVATE REAL ASSETS FUND (CANADA) L.P.	2025-04-01	5 939 649 \$
CANTERRA MINERALS CORPORATION	2024-06-27	1 532 970 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
CCO HOLDINGS, LLC	2026-01-13	206 255 701 \$
CDP FINANCIÈRE INC.	2026-01-22	45 477 848 \$
COPPER ROAD RESOURCES INC.	2026-01-26	112 500 \$
CORPORATION GEEKCO TECHNOLOGIES	2026-01-20	500 000 \$
CSP INVESTORS LP	2026-01-15	3 752 730 \$
EDISON MOTORS LTD.	2025-01-21	2 615 257 \$
ELCORA ADVANCED MATERIALS CORP.	2026-01-23 au 2026-01-30	2 250 000 \$
ESGOLD CORP.	2025-04-11	3 432 440 \$
FIDEICOMISO IRREVOCABLE 1721 , BANCO ACTINVER, S.A., INSTITUCION DE BANCA MULTIPLE, GRUPO FINANCIERO ACTINVER, DIVISION FIDUCIARIA	2026-01-14	4 145 230 \$
FIDUCIE DE TITRISATION AUTOMOBILE FORD II	2025-05-22	427 350 000 \$
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER DE BASE CANADIEN RBC	2026-01-26	59 072 298 \$
FUNCTIONALAB HOLDINGS LP	2025-09-01	7 441 773 \$
GLOBAL ATOMIC CORPORATION	2025-01-31	35 600 000 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
GOLDEN RAPTURE MINING CORPORATION	2026-01-26	339 800 \$
GREYBROOK BRANTFORD LIMITED PARTNERSHIP	2025-05-13	22 212 400 \$
HARBOUR EQUITY JV DEVELOPMENT FUND VIVELOPMENT FUND VI	2026-01-23	2 061 250 \$
HPS CORPORATE LENDING FUND	2026-01-13	76 179 845 \$
ICM PROPERTY PARTNERS TRUST	2024-05-31	4 902 845 \$
JPMORGAN CHASE & CO.	2026-01-22	573 996 800 \$
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2025-12-12	20 000 000 \$
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-01-21	14 999 950 \$
LANKIN REAL ESTATE GROWTH LP	2025-12-31	513 000 \$
LE GROUPE INTERTAPE POLYMER INC.	2021-06-08	61 815 670 \$
MADORO METALS CORP.	2026-01-28	157 500 \$
MATAPEDIA CAPITAL INC.	2024-06-01 au 2024-07-15	1 314 174 \$
MCEWEN INC., FORMERLY MCEWEN MINING INC.	2026-01-22 au 2026-01-28	21 159 750 \$
MIIVO HOLDINGS CORP.	2026-01-30	4 400 000 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
ORACLE CORPORATION	2025-09-26	295 853 867 \$
PACIFIC LIFE GLOBAL FUNDING II	2026-01-22	668 000 000 \$
PEER CAPITAL CORPORATION	2026-01-20 au 2026-01-30	507 730 \$
PELTON MINERALS CORPORATION	2024-08-16	60 000 \$
PIER 4 HOLDING LIMITED PARTNERSHIP	2025-11-28	379 250 \$
PIER 4 HOLDING LIMITED PARTNERSHIP	2025-10-31	280 041 \$
PIER 4 HOLDING LIMITED PARTNERSHIP	2025-12-31	3 605 517 \$
PIER 4 HOLDING LIMITED PARTNERSHIP	2025-08-29	688 116 \$
PINNACLE LIFESTYLES FUND III INCORPORATED	2026-01-23	65 770 \$
PLACEMENTS APPALACHE LIMITÉE	2026-01-19	62 500 \$
PLACEMENTS OMÉGA S.E.C.	2026-01-22 au 2026-01-29	350 000 \$
PROBE GOLD INC.	2024-08-07	125 000 \$
PSP CAPITAL INC.	2026-01-20	499 400 000 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
QUANTUM VAULT TECH CORP.	2026-01-22	1 021 686 \$
QUEBEC NICKEL CORP.	2026-01-15	500 000 \$
RED SEA RESOURCES LTD.	2025-06-26	1 214 996 \$
RIDE HOVR CORPORATION	2025-02-22	283 867 \$
RNA DIAGNOSTICS INC.	2026-01-19 au 2026-01-28	420 344 \$
ROCKLAND RESOURCES LTD.	2026-01-21 au 2026-01-27	1 200 000 \$
ROCKLAND RESOURCES LTD.	2025-06-26	543 400 \$
RUBICON ORGANICS INC.	2025-05-07	4 499 999 \$
SCOTT MCGILLIVRAY REAL ESTATE TRUST III	2025-03-31	2 256 110 \$
SCOTT MCGILLIVRAY REAL ESTATE TRUST III	2025-09-30	580 065 \$
SCOTT MCGILLIVRAY REAL ESTATE TRUST III	2025-10-31	426 856 \$
SHINE MINERALS CORP.	2026-01-19	1 500 000 \$
SIMON PROPERTY GROUP, L.P.	2026-01-13	1 385 788 \$
SKYLINE APARTMENT REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2026-01-20 au 2026-01-27	1 186 418 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
SKYLINE CLEAN ENERGY FUND	2026-01-21 au 2026-01-29	1 840 091 \$
SORICIMED BIOPHARMA INC.	2026-01-23	130 000 \$
SOUNDSKRIT INC.	2023-06-07	10 638 783 \$
TALISKER RESOURCES LTD.	2025-05-05	8 000 000 \$
TEALBOOK INC.	2025-07-10 au 2025-07-14	2 128 664 \$
TECHNOLOGIES TRUSTII INC.	2024-09-27	2 774 984 \$
TECPETROL S.A.	2025-11-03	281 140 \$
THE MEN'S WEARHOUSE, LLC	2026-01-28	11 196 075 \$
THE RISE FUND IV, L.P.	2026-01-08	131 727 000 \$
THERMOPYLAE CAPITAL INC.	2026-01-23	35 000 \$
TORR METALS INC	2025-05-30	1 297 370 \$
TRULIEVE CANNABIS CORP.	2026-01-29	81 746 296 \$
UCORE RARE METALS INC.	2025-06-19	15 500 000 \$
UPSIDE GOLD CORP.	2026-01-26	800 000 \$
VCCI 2023 FUND LP	2026-01-20	3 740 000 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
VEGAIN NUTRITION INC.	2025-05-21 au 2025-05-29	42 500 \$
VENTRIPOINT DIAGNOSTICS LTD. FORMERLY LUCA CAPITAL INC.	2024-09-20	300 000 \$
VIDEOTRON LTEE	2021-06-17	109 834 900 \$
VR RESOURCES LTD.	2026-01-20	3 150 000 \$

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'AMF.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Aucune information.

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'AMF, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.7 AGRÉMENTS, AUTORISATIONS ET OPÉRATIONS SUR DÉRIVÉS DE GRÉ À GRÉ

Aucune information.

6.8 OFFRES PUBLIQUES

Aucune information.

6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

6.9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

Aucune information.

6.9.2 Dispenses

Aucune information.

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.9.3 Refus

Aucune information.

6.9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti

Orange
Demandes de révocation de l'état d'émetteur assujetti

Le 28 janvier 2026

Dans l'affaire de
la législation en valeurs mobilières du
Québec et de l'Ontario (les « territoires »)

et

Dans l'affaire du
traitement des demandes de révocation de l'état d'émetteur assujetti

et

Dans l'affaire de
Orange (le « déposant »)

Décision

Contexte

L'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable de chacun des territoires (chacun, un « décideur » à l'égard de la demande sous le régime double) a reçu du déposant une demande en vue d'obtenir une décision en vertu de la législation en valeurs mobilières du territoire (la « législation »), révoquant son état d'émetteur assujéti dans toutes les provinces et territoires du Canada dans lesquels il est un émetteur assujéti (collectivement avec les territoires, les « territoires visés ») (la « décision souhaitée »).

Dans le cadre du traitement des demandes de révocation de l'état d'émetteur assujéti (demandes sous régime double):

- (a) l'Autorité des marchés financiers est l'autorité principale à l'égard de la présente demande;
- (b) le déposant a donné avis qu'il entend se prévaloir du paragraphe 1 de l'article 4C.5 du *Règlement 11-102 sur le régime de passeport*, RLRQ, V-1.1, r 1 (le « Règlement 11-102 ») dans chacun des territoires visés;
- (c) la présente décision est celle de l'autorité principale et fait foi de la décision de l'autorité en valeurs mobilières ou de l'agent responsable en Ontario.

Interprétation

Les expressions définies dans le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, V-1.1, r. 3 et le *Règlement 11-102* ont le même sens dans la présente décision lorsqu'elles y sont employées, sauf si elles y reçoivent une autre définition.

Déclarations

La présente décision est fondée sur les déclarations de faits suivantes du déposant :

1. Le déposant est une société immatriculée en vertu du droit français selon les lois de la République française, son siège social étant situé à Issy-les-Moulineaux, en France.
2. Le déposant est un émetteur assujéti dans chacun des territoires visés.
3. Le déposant est un « émetteur étranger visé » au sens du *Règlement 71-102 sur les dispenses en matière d'information continue et autres dispenses en faveur des émetteurs étrangers*, RLRQ, V-1.1, r. 37.
4. Le déposant n'est pas un « émetteur assujéti OTC » en vertu du *Règlement 51-105 sur les émetteurs cotés sur les marchés de gré à gré américains*, RLRQ, c. V-1.1, r. 24.1.
5. Au 30 juin 2025, le déposant a 2 660 056 599 actions ordinaires émises et en circulation, entièrement libérées d'une valeur nominale de 4,00€ chacune. Outre ces actions, le déposant a également émis et en circulation les titres obligataires décrit au paragraphe 18 ci-dessous.

Les actions ordinaires d'Orange sont cotées sur Euronext Paris (symbole : ORA).

6. Compte tenu des renseignements obtenus par le déposant à la suite d'un examen approfondi et diligent, ni le nombre de titres du déposant détenus par des détenteurs de titres ayant une adresse au Canada, ni le nombre de détenteurs de titres du déposant ayant une adresse au Canada ne sont considérés comme significatifs.
7. Aux termes de la *Directive (UE) 2017/828 du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2017 modifiant la directive 2007/36/CE en vue de promouvoir l'engagement à long terme des actionnaires* (la « directive révisée sur les droits des actionnaires II » ou « DDA II »), les émetteurs sont autorisés à demander l'identité des actionnaires détenant plus d'un certain pourcentage d'actions ou de droits de vote, ce pourcentage ne devant pas dépasser 0,5 %. Le législateur français, en transposant la directive DDA II par le biais de la loi PACTE (loi n° 2019-486 du 22 mai 2019), modifiant le *Code de commerce*, n'a pas fixé de seuil, ce qui signifie que les déclarations d'actionariat obtenues en vertu de la DDA II à l'égard des émetteurs français reflètent la participation de tous les actionnaires, peu importe le nombre d'actions ou de droits de vote qu'ils détiennent.
8. Comme l'autorise la DDA II, le déposant a demandé un rapport qui identifie ses actionnaires détenant des actions au porteur (similaire à la propriété véritable) au 31 décembre 2024 auprès d'Euroclear (le « rapport Euroclear »).
9. Au 31 décembre 2024, 2 660 056 599 actions ordinaires étaient en circulation (les « actions d'Orange »). Selon le rapport Euroclear obtenu par le déposant et en date du 31 décembre 2024, 478 actionnaires détenant des actions au porteur ont été identifiés comme étant des résidents du Canada qui détenaient 32 970 243 actions d'Orange.
10. En résumé, au 31 décembre 2024, les actionnaires résidant au Canada qui détenaient des actions au porteur détenaient environ 1,24 % des actions d'Orange en circulation (32 970 243/2 660 056 599) et représentaient environ 0,09 % du nombre d'actionnaires détenant des actions au porteur d'Orange (478/536 569).
11. De plus, le déposant a également obtenu d'Uptevia SA, l'agent des transferts du déposant, un rapport qui présente des renseignements sur les actionnaires détenant des actions au nominatif (similaire aux porteurs inscrits) dans tous les territoires au 31 décembre 2024. Selon ce rapport, 70 actionnaires résidents du Canada détenaient des actions au nominatif sur un total de 132 326 actionnaires détenant des actions au nominatif, et ces actionnaires résidents du Canada détenaient 6 959 actions d'Orange.
12. En résumé, au 31 décembre 2024, les actionnaires résidant au Canada qui détenaient des actions au nominatif détenaient environ 0,0003 % des actions d'Orange en circulation (6 959/2 660 056 599) et représentaient environ 0,05 % du nombre d'actionnaires détenant des actions au nominatif d'Orange (70/132 326).
13. Ainsi, selon les rapports Euroclear et Uptevia obtenus par le déposant et en date du 31 décembre 2024, 548 actionnaires étaient identifiés comme étant des résidents du Canada, ce qui représente environ 0,08 % de tous les actionnaires (548/668 896), lesquels détenaient, directement ou indirectement, 32 977 202 actions d'Orange, ce qui représente environ 1,24 % de toutes les actions d'Orange (32 977 202/2 660 056 599).
14. En raison des règles d'information applicables, qui reposent principalement sur les rapports des intermédiaires, le rapport Euroclear et le rapport Uptevia ne contiennent des renseignements que

sur 2 633 775 362 actions d'Orange sur les 2 660 056 599 actions d'Orange en circulation et reflètent tous les renseignements disponibles concernant les actions d'Orange en circulation. Le déposant n'est pas en mesure d'obtenir des renseignements exacts sur les autres actionnaires.

15. Le déposant a également un certain nombre de séries d'obligations (les « obligations ») en circulation. Toutes les obligations sont inscrites à la cote d'Euronext Paris. Aucune obligation n'est inscrite à la cote d'une bourse ou négociée sur un marché au Canada par lequel des données de négociation sont rendues publiques.
16. En raison du mode de détention des obligations, au porteur, le déposant n'est pas en mesure d'obtenir des renseignements exacts quant à la détention de ces obligations par des Canadiens.
17. Toutefois, le déposant a été en mesure de déterminer, à la suite d'une enquête menée de manière diligente et de bonne foi pour l'ensemble des séries d'obligations qui ont été émises depuis 2003 (les « obligations visées »), si des acheteurs initiaux (primaires) étaient inscrits comme ayant une adresse au Canada. Pour la série d'obligations émises avant 2003, le déposant n'a pas été en mesure d'obtenir des informations sur les acquéreurs initiaux, car les banques détentrices de livres n'ont pas conservé les registres originaux.

Comme illustré dans le tableau ci-dessous préparé par le déposant le 31 octobre 2025, les avoirs canadiens en obligations visées au moment de leurs émissions initiales étaient minimes. Les acheteurs canadiens représentaient moins de 2 % du nombre total d'acheteurs d'obligations visées à l'échelle mondiale. En outre, le montant total détenu par les acheteurs canadiens représentait moins de 2 % de la dette en circulation pour toutes les séries d'obligations visées. Depuis avril 2025, le déposant a émis plusieurs nouvelles souches obligataires qui n'ont pas été offertes à des investisseurs canadiens, sauf pour une souche émise en dollars américain le 13 janvier 2026 offertes exclusivement à des « investisseurs qualifiés », tel que défini dans le *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus*, RLRQ, V-1.1, r. 21. Ces souches ne sont pas incluses dans le tableau.

ISIN	Date d'émission	Maturité	Montant émis	Devise	% de porteurs Canadiens initiaux
US35177PAC14	14/03/2001	01/03/2031	2 500 000 000	USD	0.00%
FR0000471930	28/01/2003	28/01/2033	1 500 000 000	EUR	0.00%
FR0000472912	03/03/2003	Obligation perpétuelle	4 820 931 000	EUR	0.00%
FR0010039008	23/01/2004	23/01/2034	500 000 000	GBP	0.00%
XS0236800412	05/12/2005	05/12/2025	350 000 000	GBP	0.00%
XS0399412443	20/11/2008	20/11/2028	500 000 000	GBP	0.00%
XS0562107762	22/11/2010	22/11/2050	500 000 000	GBP	0.00%
XS0709555634	30/11/2011	30/11/2026	75 000 000	EUR	0.00%
US35177PAX50	13/01/2012	13/01/2042	900 000 000	USD	1.06%
XS0913979190	11/04/2013	11/04/2029	150 000 000	EUR	0.00%
XS0913837562	11/04/2013	11/04/2028	50 000 000	EUR	0.00%
FR0011575430	30/09/2013	30/09/2033	55 000 000	EUR	0.00%

US685218AB52	06/02/2014	06/02/2044	850 000 000	USD	0.00%
XS1115498260	01/10/2014	Obligation perpétuelle	1 250 000 000	EUR	0.08%
XS1289209436	17/09/2015	17/09/2030	105 000 000	EUR	0.00%
XS1292564512	17/09/2015	17/09/2025	500 000 000	NOK	0.00%
XS1316035689	06/11/2015	06/11/2030	100 000 000	EUR	0.00%
XS1408317433	12/05/2016	12/05/2025	750 000 000	EUR	0.00%
FR0013217114	03/11/2016	03/02/2027	750 000 000	EUR	0.00%
FR0013241676	09/03/2017	09/09/2027	500 000 000	EUR	0.00%
FR0013310224	16/01/2018	16/01/2030	1 000 000 000	EUR	0.00%
FR0013323870	20/03/2018	20/03/2028	1 000 000 000	EUR	0.50%
FR0013350311	23/07/2018	24/07/2028	800 000 000	NOK	0.00%
FR0013359239	12/09/2018	12/09/2030	1 200 000 000	EUR	0.00%
FR0013359197	12/09/2018	12/09/2025	800 000 000	EUR	0.00%
FR0013396538	15/01/2019	15/01/2032	750 000 000	GBP	0.00%
FR0013396520	15/01/2019	15/01/2029	1 250 000 000	EUR	0.00%
FR0013413887	15/04/2019	Obligation perpétuelle	1 000 000 000	EUR	0.00%
FR0013421823	29/05/2019	29/05/2031	300 000 000	EUR	0.00%
CH0483180953	24/06/2019	24/11/2025	400 000 000	CHF	0.00%
CH0483180961	24/06/2019	22/06/2029	100 000 000	CHF	0.00%
FR0013428687	20/06/2019	12/06/2034	939 000 000	HKD	0.00%
FR0013433679	11/07/2019	11/07/2034	300 000 000	EUR	0.00%
FR0013444684	04/09/2019	04/09/2032	1 000 000 000	EUR	0.00%
FR0013444676	04/09/2019	04/09/2026	750 000 000	EUR	1.50%
FR0013444692	04/09/2019	04/09/2049	750 000 000	EUR	0.00%
FR0013447877	19/09/2019	Obligation perpétuelle	500 000 000	EUR	0.00%
FR0013506292	07/04/2020	07/07/2027	750 000 000	EUR	0.13%
FR0013506300	07/04/2020	07/04/2032	750 000 000	EUR	0.07%
FR0013534484	16/09/2020	16/09/2029	500 000 000	EUR	0.00%
FR00140005L7	15/10/2020	Obligation perpétuelle	700 000 000	EUR	0.00%
FR0014003B55	11/05/2021	Obligation perpétuelle	500 000 000	EUR	1.50%
FR0014004A06	29/06/2021	29/06/2034	800 000 000	EUR	0.00%
FR00140049Z5	29/06/2021	29/06/2026	700 000 000	EUR	0.00%
FR0014006ZC4	16/12/2021	16/12/2033	1 000 000 000	EUR	0.00%
FR001400AF72	18/05/2022	18/05/2032	500 000 000	EUR	0.00%
FR001400DY43	16/11/2022	16/11/2031	750 000 000	EUR	0.00%
FR001400GDJ1	18/04/2023	Obligation perpétuelle	1 000 000 000	EUR	0.50%
FR001400KKM2	11/09/2023	11/09/2035	500 000 000	EUR	0.00%
FR001400OXS4	10/04/2024	Obligation	700 000 000	EUR	0.00%

		perpétuelle			
FR001400SMM1	17/09/2024	17/01/2035	600 000 000	EUR	0.58%

18. Le déposant a également mené une enquête diligente et de bonne foi afin d'établir la détention canadienne actuelle. Pour ce faire, le déposant a exclu de son enquête les séries d'obligations visées (i) dont l'émission était limitée aux « investisseurs qualifiés » au sens de la réglementation française et européenne, (ii) dont la valeur nominale était supérieure à 50 000 euros, (iii) dont l'ensemble des investisseurs avait été catégorisé comme professionnel plutôt que comme membre du public et/ou (iv) qui sont arrivées à maturité. À la suite de cet exercice, le déposant a circonscrit ses vérifications à dix séries d'obligations visées, lesquelles ont fait l'objet des examens décrits ci-dessous.
19. Le déposant a mandaté Broadridge Financial Solutions, Inc. (« Broadridge ») afin d'obtenir, pour les séries d'obligations visées libellées en dollars américains, des rapports visant à déterminer : (i) le nombre total de porteurs canadiens et (ii) le montant total détenu par ces porteurs. Toutefois, ces rapports se sont révélés non concluants et n'ont fourni aucune information utile. En effet, Broadridge ne détient de l'information que pour un sous-ensemble limité de tranches de titres, soit celles détenues par des intermédiaires financiers agissant pour le compte de bénéficiaires ultimes ayant conclu avec Broadridge un contrat visant la prestation de services. En l'absence de tels contrats, Broadridge ne dispose d'aucune donnée concernant les détenteurs d'une catégorie ou d'une série donnée de titres.
20. Le déposant a également mandaté Euroclear afin d'obtenir, pour les séries d'obligations visées libellées en euros, des rapports visant à déterminer : (i) le nombre total de porteurs canadiens et (ii) le montant total détenu par ces porteurs. Toutefois, ces recherches se sont révélées non concluantes pour plusieurs séries d'obligations visées et ont fourni peu d'information utile, puisque, en application du droit français, la possibilité pour un émetteur d'identifier ses détenteurs obligataires est limitée aux obligations émises après l'ordonnance française n° 2014-863 du 31 juillet 2014 relative au droit des sociétés. Pour les séries d'obligations visées pour lesquelles l'information était disponible, aucun détenteur canadien n'a été identifié.
21. Le déposant a également tenté d'obtenir des informations concernant les séries d'obligations visées libellées en livres sterling et en francs suisses, mais ces recherches se sont révélées non concluantes et n'ont fourni aucune information supplémentaire sur les porteurs canadiens.
22. Aucun des titres du déposant n'est négocié sur un marché au sens du *Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché*, RLRQ, V-1.1, r. 5.
23. Dans les 12 mois précédant la présente demande, le déposant n'a entrepris aucune démarche suggérant l'existence d'un marché pour ses titres au Canada, par exemple la réalisation d'un placement au moyen d'un prospectus au Canada, l'établissement ou le maintien d'une inscription sur une bourse au Canada ou la négociation de ses titres sur un marché au Canada par lequel des données de négociation sont rendues publiques.
24. Le déposant n'a actuellement pas l'intention d'obtenir du financement au moyen d'un placement de titres auprès du public au Canada.

25. Le déposant n'est pas en défaut en vertu de la législation en valeurs mobilières de tout territoire visé.
26. Le déposant fait une demande pour obtenir une décision de révocation de l'état d'émetteur assujetti dans tous les territoires visés.
27. Le déposant s'engage à mettre simultanément à la disposition des détenteurs de titres au Canada tous les documents d'information (en français et en anglais) requis en vertu des lois françaises sur les valeurs mobilières applicables et mis à la disposition des détenteurs de titres résidants en France qui détiennent les mêmes titres de la même manière qu'ils sont mis à la disposition des porteurs de titres qui résident en France conformément aux lois ou à la réglementation françaises. De plus, le déposant s'engage à ce que tout document d'information continue envoyé par la poste aux détenteurs de titres en France soit également envoyé de la même façon aux détenteurs de titres canadiens dans la mesure où ceux-ci ont choisi de recevoir ce document par la poste et que la loi ou la réglementation française exige l'envoi de ce document.
28. La dispense demandée n'aura aucune incidence sur les droits des détenteurs d'obligations.
29. Le déposant ne peut se prévaloir de la procédure simplifiée prévue à l'article 19 de l'*Instruction générale 11-206 relative au traitement des demandes de révocation de l'état d'émetteur assujetti* (l'« Instruction générale 11-206 ») étant donné que ses titres en circulation sont détenus en propriété véritable par plus de 15 détenteurs de titres au Canada et par plus de 51 détenteurs de titres à l'échelle mondiale.
30. Le déposant se prévaut de la procédure modifiée conformément au paragraphe 20(3) de l'Instruction générale 11-206, car (i) il est inscrit à la cote d'une grande bourse étrangère, à savoir Euronext Paris et, sujet aux réserves et vérifications décrites ci-dessus, il respecte le plafond de 2 % visé au sous-paragraphe 20(1)(b) de l'Instruction générale 11-206 et (ii) ses porteurs de titres canadiens recevront de l'information continue adéquate conformément aux exigences des lois sur les valeurs mobilières étrangères et des règles d'Euronext Paris.
31. Le déposant a publié un communiqué le 18 avril 2025 annonçant qu'il avait demandé aux décideurs de rendre une décision selon laquelle il ne serait plus un émetteur assujetti et que, si cette décision était accordée, il cesserait d'être un émetteur assujetti dans les territoires visés. Le déposant n'a reçu aucune plainte de la part des porteurs d'actions d'Orange ou des obligations à la suite de la publication du communiqué.
32. Si chacun des décideurs rend la décision souhaitée, le déposant ne sera plus un émetteur assujetti dans les territoires visés.

Décision

Les décideurs estiment que la décision respecte les critères prévus par la législation qui leur permettent de la rendre.

La décision des décideurs en vertu de la législation est de rendre la décision souhaitée.

Marie-Claude Brunet-Ladrie
Directrice de la surveillance des émetteurs et initiés

Décision n° : 2026-IC-1005951

6.9.5 Divers

Aucune information.

6.10 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.11 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

ANNEXE 1 DÉPÔTS DE DOCUMENTS D'INFORMATION**RAPPORTS TRIMESTRIELS**

	Date du document
ALGERNON HEALTH INC.	2025-11-30
ALPHINAT INC.	2025-11-30
CATÉGORIE ACTIONS CANADIENNES TD	2025-11-30
CATÉGORIE CANADIENNE À FAIBLE VOLATILITÉ TD	2025-11-30
CATÉGORIE CONCENTRÉE D'ACTIONS INTERNATIONALES TD	2025-11-30
CATÉGORIE CROISSANCE DE DIVIDENDES TD	2025-11-30
CATÉGORIE FONDS D'ACTIONS CANADIENNES TD	2025-11-30
CATÉGORIE FONDS D'ACTIONS MONDIALES TD	2025-11-30
CATÉGORIE FONDS DE GESTION TACTIQUE TD	2025-11-30
CATÉGORIE MARCHÉS ÉMERGENTS TD	2025-11-30
CATÉGORIE MONDIALE À FAIBLE VOLATILITÉ TD	2025-11-30
CATÉGORIE MONDIALE DE RÉINVESTISSEMENT DU CAPITAL TD	2025-11-30
CATÉGORIE MOYENNES SOCIÉTÉS AMÉRICAINES TD	2025-11-30
CATÉGORIE PETITES SOCIÉTÉS CANADIENNES TD	2025-11-30
CATÉGORIE PLACEMENT À COURT TERME TD	2025-11-30

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
CATÉGORIE REVENU DE DIVIDENDES TD	2025-11-30
CATÉGORIE REVENU MENSUEL TACTIQUE TD	2025-11-30
CATÉGORIE VALEUR DE GRANDES SOCIÉTÉS AMÉRICAINES TD	2025-11-30
CGI INC.	2025-12-31
CHAMPION IRON LIMITED	2025-12-31
CORPORATION LITHIUM ÉLÉMENTS CRITIQUES	2025-11-30
CORPORATION TOMAGOLD	2025-11-30
COVEO SOLUTIONS INC.	2025-12-31
DGTL HOLDINGS INC. (FORMERLY CONSCIENCE CAPITAL INC.)	2025-11-30
DXC TECHNOLOGY COMPANY	2025-12-31
EXCO TECHNOLOGIES LIMITED	2025-12-31
EXPLORATION GOLDFLARE INC.	2025-11-30
EXPLORATION PUMA INC.	2025-11-30
ICONIC MINERALS LTD.	2025-11-30
KLONDIKE GOLD CORP.	2025-11-30
KLONDIKE SILVER CORP.	2025-11-30
REAL MATTERS INC.	2025-12-31

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
RESOLVE ÉNERGIE INC. (ANCIENNEMENT QNB MÉTAUX INC.)	2025-11-30
RESSOURCES GÉOMÉGA INC.	2025-11-30
RESSOURCES MELKIOR INC.	2025-11-30
RESSOURCES PMET INC.	2025-12-31
SCANDIUM CANADA LTEE	2025-11-30
THERMOPYLAE CAPITAL INC.	2025-11-30

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
ABRDN ASIA-PACIFIC INCOME FUND VCC	2025-10-31
BLOCKCHAINK2 CORP	2025-09-30
BRILLE ENERGY SYSTEMS INC.	2025-09-30
CANNECT MORTGAGE INVESTMENT CORPORATION	2025-09-30
CATÉGORIE D'OBLIGATIONS MONDIALES PURPOSE	2025-10-31
FNB ACTIONS À REVENU (JPYS) PURPOSE	2025-10-31
FNB ACTIONS À REVENU ALPHABET (GOOGL) PURPOSE	2025-10-31
FNB ACTIONS À REVENU AMAZON (AMZN) PURPOSE	2025-10-31
FNB ACTIONS À REVENU AMD (AMD) PURPOSE	2025-10-31
FNB ACTIONS À REVENU APPLE (AAPL) PURPOSE	2025-10-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
FNB ACTIONS À REVENU BERKSHIRE HATHAWAY (BRK) PURPOSE	2025-10-31
FNB ACTIONS À REVENU BROADCOM (AVGO) PURPOSE	2025-10-31
FNB ACTIONS À REVENU COINBASE (COIN) PURPOSE	2025-10-31
FNB ACTIONS À REVENU COSTCO (COST) PURPOSE	2025-10-31
FNB ACTIONS À REVENU INNOVATEURS EN TECHNOLOGIE PURPOSE	2025-10-31
FNB ACTIONS À REVENU META (META) PURPOSE	2025-10-31
FNB ACTIONS À REVENU MICROSOFT (MSFT) PURPOSE	2025-10-31
FNB ACTIONS À REVENU NETFLIX (NFLX) PURPOSE	2025-10-31
FNB ACTIONS À REVENU NVIDIA (NVDA) PURPOSE	2025-10-31
FNB ACTIONS À REVENU PALANTIR (PLTR) PURPOSE	2025-10-31
FNB ACTIONS À REVENU TESLA (TSLA) PURPOSE	2025-10-31
FNB ACTIONS À REVENU UNITEDHEALTH GROUP (UNH) PURPOSE	2025-10-31
FOCUS GRAPHITE INC.	2025-09-30
FONDS DE RENDEMENT AMÉLIORÉ PURPOSE	2025-10-31
FONDS DE TITRES INNOVATEURS MONDIAUX PURPOSE	2025-10-31
FONDS MONDIAL DE RESSOURCES PURPOSE	2025-10-31
GENCAN CAPITAL INC.	2025-09-30

<i>ÉTATS FINANCIERS ANNUELS</i>	
	Date du document
HIGH TIDE INC.	2025-10-31
LEGEND POWER SYSTEMS INC.	2025-09-30
NEXTLEAF SOLUTIONS LTD.	2025-09-30
RESSOURCES E-POWER INC.	2025-09-30
SAGEN MI CANADA INC.	2025-12-31
STRIA LITHIUM INC.	2025-09-30
<i>RAPPORTS ANNUELS</i>	
	Date du document
ABRDN ASIA-PACIFIC INCOME FUND VCC	2025-10-31
BLOCKCHAINK2 CORP	2025-09-30
BRILLE ENERGY SYSTEMS INC.	2025-09-30
CATÉGORIE D'OBLIGATIONS MONDIALES PURPOSE	2025-10-31
FNB ACTIONS À REVENU (JPYS) PURPOSE	2025-10-31
FNB ACTIONS À REVENU ALPHABET (GOOGL) PURPOSE	2025-10-31
FNB ACTIONS À REVENU AMAZON (AMZN) PURPOSE	2025-10-31
FNB ACTIONS À REVENU AMD (AMD) PURPOSE	2025-10-31
FNB ACTIONS À REVENU APPLE (AAPL) PURPOSE	2025-10-31
FNB ACTIONS À REVENU BERKSHIRE HATHAWAY (BRK) PURPOSE	2025-10-31

RAPPORTS ANNUELS	
	Date du document
FNB ACTIONS À REVENU BROADCOM (AVGO) PURPOSE	2025-10-31
FNB ACTIONS À REVENU COINBASE (COIN) PURPOSE	2025-10-31
FNB ACTIONS À REVENU COSTCO (COST) PURPOSE	2025-10-31
FNB ACTIONS À REVENU INNOVATEURS EN TECHNOLOGIE PURPOSE	2025-10-31
FNB ACTIONS À REVENU META (META) PURPOSE	2025-10-31
FNB ACTIONS À REVENU MICROSOFT (MSFT) PURPOSE	2025-10-31
FNB ACTIONS À REVENU NETFLIX (NFLX) PURPOSE	2025-10-31
FNB ACTIONS À REVENU NVIDIA (NVDA) PURPOSE	2025-10-31
FNB ACTIONS À REVENU PALANTIR (PLTR) PURPOSE	2025-10-31
FNB ACTIONS À REVENU TESLA (TSLA) PURPOSE	2025-10-31
FNB ACTIONS À REVENU UNITEDHEALTH GROUP (UNH) PURPOSE	2025-10-31
FOCUS GRAPHITE INC.	2025-09-30
FONDS DE RENDEMENT AMÉLIORÉ PURPOSE	2025-10-31
FONDS DE TITRES INNOVATEURS MONDIAUX PURPOSE	2025-10-31
FONDS MONDIAL DE RESSOURCES PURPOSE	2025-10-31
GENCAN CAPITAL INC.	2025-09-30
HIGH TIDE INC.	2025-10-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
LEGEND POWER SYSTEMS INC.	2025-09-30
NEXTLEAF SOLUTIONS LTD.	2025-09-30
RESSOURCES E-POWER INC.	2025-09-30
SAGEN MI CANADA INC.	2025-12-31
STRIA LITHIUM INC.	2025-09-30

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

	Date du document
ABRDN ASIA-PACIFIC INCOME FUND VCC	
ALPHINAT INC.	
ANFIELD ENERGY INC	
CANFOR PULP PRODUCTS INC.	
LIONSGATE STUDIOS CORP.	
VISION MARINE TECHNOLOGIES INC.	

NOTICE ANNUELLE

	Date du document
ABRDN ASIA-PACIFIC INCOME FUND VCC	2025-10-31
HIGH TIDE INC.	2025-10-31

AVIS D'EMPLOI DU PRODUIT

Date du document

CANNECT MORTGAGE INVESTMENT CORPORATION

2025-09-30